

Facture n° FA250509 du 22/05/2025

Selon notre devis n° DE250103

CONTRAT ENTRETIEN ANNUEL 2025- PR EU
-RESIDENCE ZAC LES PLANS-TRANCHE 2- RUE
PAUL VALERY-RESTINCLIERES
POSTE DE RELEVAGE DES EAUX USEES - 4
PASSAGES PAR AN

HECTARE

75 Rue Des Portes Domitiennes
BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

SITUATION N° : 1

Réf	Désignation	Pas d'avt précédent		Avt du 22/05/2025		U.	Prix unitaire	Montant HT
				%	qté			
<u>1</u>	<u>FORFAIT ENTRETIEN POSTE DE RELEVAGE EU :</u>							
	<u>CHAQUE INTERVENTION COMPREND:</u>							
1.1	<u>NETTOYAGE/HYCROCURAGE</u> • HYDROCURAGE DE LA CUVE • VIDAGE DU PANIER DEGRILLEUR (SI PRESENT) • NETTOYAGE DES POMPES • POMPAGE DES GRAISSES MAXIMUM 1M3* • NETTOYAGE DES REGULATEURS DE NIVEAUX			100,00	1,00	F	380,00	380,00
1.2	FORFAIT DEPLACEMENT			100,00	1,00	F	80,00	80,00
1.3	<u>MAIN D'OEUVRE CHANTIER</u> • DEPLACEMENT TECHNICIEN • VERIFICATION GENERALE DU POSTE • ESSAIS EN MONDE MANUEL/AUTOMATIQUE • CONTROLE DES REGULATEURS DE NIVEAUX • CONTROLE, ESSAIS ET NETTOYAGE DE COFFRET DE COMMANDE • ETABLISSEMENT D'UN RAPPORT D'INTERVENTION AVEC DESCRIPTIF DES CONTROLES EFFECTUES ET DES MESURES A APPLIQUER SI MATERIEL DEFAILLANT. • ETABLISSEMENT D'UN DEVIS SI MATERIEL A REMPLACER.			100,00	4,00	H	50,00	200,00
	<u>IMPORTANT:</u> CE CONTRAT NE PREND EN COMPTE QUE LES VISITES PROGRAMMEES POUR							

Réf	Désignation	Pas d'avt précédent		Avt du 22/05/2025		U.	Prix unitaire	Montant HT
				%	qté			
	L'ENTRETIEN DU PR TEL QUE DEFINIT CI-DESSUS. TOUT PASSAGE OU DEPANNAGE SUPPLEMENTAIRE SERA FACTURE. FACTURATION APRES CHAQUE PASSAGE (SOIT 4 FACTURES DE SITUATION). *SI VOLUME DE DECHETS SUPPLEMENTAIRES (>1M3), AJOUTER : 55€ HT PAR METRE CUBE.							
	Sous-total FORFAIT ENTRETIEN POSTE DE RELEVAGE EU :			25,00				660,00

Règlement par virement sur compte ci-dessous :
FR76 3000 4000 4100 0100 9340 990 - BNPAFRPPXXX

Montant des travaux	660,00
Total H.T.	660,00
Dont H.T. fournitures	460,00
Dont H.T. main d'oeuvre	200,00
200,00 à TVA ₆ : 20%	40,00
460,00 à TVA ₇ : 20%	92,00
TVA	132,00
Dont TVA fournitures	92,00
Dont TVA main d'oeuvre	40,00
Total T.T.C.	792,00
Acompte du 22/05/2025	297,00
Acompte(s) perçu(s)	297,00
Net à payer (Euro)	495,00

Règlement :VIREMENT 45 J FIN DE MOIS
Escompte de 0 % pour paiement anticipé.
Pénalité de retard : 0 %.
En cas de retard de paiement, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.
Echéance de 100,00 % au 31/07/25 : 495,00€

Désignation	Qté prévue	Pas d'avt précédent		Avt du 22/05/2025		U.	Prix unitaire	Montant HT
				%	qté			
FORFAIT ENTRETIEN POSTE DE RELEVAGE EU :	4,00			25,00	1,00	F	660,00	660,00

Reste à facturer HT € : 1980,00

AA

Aqua Sud Admin <administratif@aqua-sud.fr>



À : Comptabilite; Rudy BENOR; Vincent BREYSSE

Jeu 22/05/2025 15:31

Cc : Aurélien FIEU; j.quantinet@aqua-sud.fr



Facture_n°FA250509.pdf

555 Ko



CR du 21.05.25 - Restinclières tr...

81 Ko



2 pièces jointes (636 Ko) Tout enregistrer dans OneDrive - Groupe HECTARE

Enregistrer toutes les pièces jointes

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la facture correspondant à notre devis n°DE250103, situation n°1 Pour Restinclières- Tranche 2.

Afin de remettre les compteurs à zéro, j'ai retiré 295€ sous forme d'acompte de cette facture (suite votre trop versé du 22 avril et nos divers échanges de mails).

J'envoie régulièrement des relevés de compte afin de vous faciliter la tâche, néanmoins si vous avez le moindre doute au moment où vous effectuez les règlements, n'hésitez pas à me contacter.

Cette facture est une originale, merci de bien vouloir la faire enregistrer auprès de votre service comptabilité.

Vous trouverez également le compte rendu de l'entretien correspondant.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Bien cordialement.

Céline Langlois

Assistante de direction